

REGLEMENT DES BRADERIES DE MARCKOLSHEIM

ART. 1 : Le club de plongée MARCK'EAU organise en accord avec la municipalité, la Braderie avec l'ouverture des commerces locaux le :

DIMANCHE 12 JUILLET 2026

ART. 2 : La braderie est ouverte aux commerçants assujettis à la taxe professionnelle.

Joindre une photocopie de la carte d'identité et un extrait du registre du Commerce.

ART. 3 : Il sera perçu un droit d'emplacement de **2 euros** par mètre linéaire et de **14 euros** de frais d'inscription.

ART. 4 : Le droit d'inscription ainsi que les mètres linéaires sont payables en une seule fois et l'association conservera la totalité des montants reçus pour tout désistement dans les 15 jours précédant la braderie.

ART. 5 : Il est interdit de s'installer en dehors des emplacements autorisés par l'association.

ART. 6 : LES PLACES SONT RESERVEES JUSQU'A HUIT HEURES

ART. 7 : Début de la braderie : 9 heures – fin de la braderie : 18 heures

ART. 8 : Les commerçants doivent être assurés pour les accidents causés à des tiers.

La responsabilité de l'association ne pourra être mise en cause

ART. 9 : Toute inscription comporte l'acceptation pure et simple du règlement. Tout commerçant ayant des comportements douteux voir injurieux envers les placiers ou d'autres commerçants sera mis en rapport avec la police ou la gendarmerie.

Je soussigné avoir pris connaissance du règlement et être couvert par une assurance.

BULLETIN D'INSCRIPTION pour la braderie du : **DIMANCHE 12 JUILLET 2026**

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL et VILLE : _____

ADRESSE MAIL : _____

Quel genre de commerce exploitez-vous : _____

Numéro de SIRET : _____

Ancienne place : _____

Profondeur du stand : _____

SOMME A PAYER

Longueur du stand : _____ mètres x 2 euros = _____ € + 14 euros = _____ €

SIGNATURE :

Règlement par chèque à l'ordre de : **MARCK'EAU 67390 MARCKOLSHEIM**

A retourner à : **MARCK'EAU**

BP 90045

67390 MARCKOLSHEIM